



Procès-Verbal Commission Régionale Féminines

Réunion du Lundi 3 Juillet 2019

CHAMPIONNATS R1 F et R2 F pour 2019-2020

Lors de sa réunion du mercredi 03 juillet 2019 et dans le cadre de la préparation de la saison 2019-2020, la Commission Sportive Régionale Féminine a établi la composition des 2 poules de championnat en R1 F et des 4 poules en R2 F.

Ces dernières ne sauraient constituer la matérialisation d'un droit acquis par les clubs à participer aux championnats féminins en 2019-2020. Le présent rappel fait référence à d'éventuels recours contentieux ou retrait d'équipes qui imposeraient à la Ligue une modification des équipes participantes.

R 1 F

Le championnat R1 F comprend pour cette saison 2 poules géographiques de 10 équipes chacune. Prenant en considération les classements établis à l'issue de la saison 2018-2019 et regrettant l'élimination du Clermont Foot 63 et de l'OI. Valence lors de la phase d'accèsion nationale (P.A.N.), la Commission arrête la composition **des deux poules** R1 F de 10 équipes chacune, à savoir :

Poule A :

580563	F.C. AURILLAC ARPAJON CANTAL AUVERGNE
510828	CEBAZAT-SPORTS
529030	Esp. CEYRAT
535789	CLERMONT FOOT 63
554336	LE PUY FOOT 43 AUVERGNE
541895	F.C. PONTCHARRA SAINT LOUP
500225	A.S. SAINT ETIENNE (2)
521798	F.C. SAINT ETIENNE
520784	OI. SAINT JULIEN CHAPTEUIL
748304	F.F. YZEURE ALLIER AUVERGNE (2)

Poule B :

550008	CHASSIEU DECINES F.C.
554474	CHAZAY-AZERGUES F.C.
590133	F.C. CHERAN
523341	Ev.S. GENAS AZIEU
546946	GRENOBLE FOOT 38 (2)
500080	OLYMPIQUE LYONNAIS (2)
548844	F.C. NIVOLET
528571	A.S. SAINT ROMAIN LA SANNE
580984	SUD LYONNAIS FOOTBALL 2013
549145	OLYMPIQUE DE VALENCE

R 2 F

Lors de la 1^{ère} phase, le championnat R2 F comprend 4 poules géographiques de 7 équipes chacune. Pour cela, application par la Commission des dispositions prévues à l'article 5 du règlement des championnats régionaux féminins.

Poule A :

528642	A.C. AUZON AZERAT
506469	S.C. BILLOM
535789	CLERMONT FOOT 63 (2)
506258	A.S. DOMERAT
504775	L'ETRAT LA TOUR SPORTIF
537877	F.C. MIREFLEURS
508749	U.S. SAINT FLOUR

Poule B :

790167	CALUIRE FOOTBALL FILLES 1968
530348	A.S. CHADRAC
546292	F.C. EYRIEUX EMBROYE
523565	EVEIL DE LYON
519472	A.S. MONTMERLE
547504	RIORGES F.C.
525995	F.C. SAINT GERMAIN LAPRADE

Poule C :

526332	C.S. D'AYZE
504281	F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01
530036	E.S. CHILLY
517341	U.S. MAGLAND
513403	E.S. MEYTHET
547044	PLASTICS VALLEE F.C.
544922	VALLEE DU GUIERS F.C.

Poule D :

546355	F.C. BORDS DE SAONE
546946	GRENOBLE FOOT 38 (3)
781983	Ent. GRESIVAUDAN *
580873	Ent. S. NORD DROME
519579	A.S. SAINT MARTIN EN HAUT
549145	OLYMPIQUE VALENCE (2)
580949	A.S. VEZERONCE HUERT

* **Nota** : L'Ent. GRESIVAUDAN a informé la Ligue qu'il ne repartait pas en R2 F.

Yves BEGON,

Abtisse HARIZA et Annick JOUVE,

Président des Compétitions

Responsables du football féminin